



COMMISSION FÉDÉRALE DE L'ACTIVITÉ

TENNIS DE TABLE

RÈGLEMENT SPORTIF
SAISON 2025/2026

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTOfficiel

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

SECRÉTARIAT CFA

01 49 42 23 64

tennisdetable@fsgt.org

TABLE DES MATIERES

INFORMATIONS DIVERSES – NOUVEAUTES - ACTUALITES	3
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	4
LA COMMISSION FEDERALE D'ACTIVITE	5
LES JUGES-ARBITRES FEDERAUX	6
PREPARATION D'UNE ASSEMBLEE NATIONALE DE L'ACTIVITE (ANA) 2026	7
LES ÉPREUVES DE LA SAISON	8
LES CANDIDATURES SONT RECHERCHEES POUR 2026/2027	8
LES CATEGORIES D'AGE	9
FICHE PRATIQUE - TABLEAU D'EQUIVALENCE DES CLASSEMENTS.....	10
LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT DE TENNIS DE TABLE	11
LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT VÉTÉRANS	14
LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT TOUTES SÉRIES	14
LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT PAR ÉQUIPES : EPREUVE « GILBERT ELLES »	15
LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT JEUNES ÉPREUVE « ALAIN LUGARDON »	17
FICHES GUIDES POUR ORGANISER UNE EPREUVE	18
L'ORGANISATION MATERIELLE	19
LE ROLE DE LA CFA	20
LA DELEGATION	22
LES JUGES-ARBITRES	22
LES BASES DU JUGE-ARBITRAGE	24
LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA CFA	25
LA CHARTE FEDERALE POUR L'ORGANISATION DE TOUTES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES, ARTISTIQUES ET CULTURELLES	27
RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE	31
ANNEXE 1 :	33

TENNIS DE TABLE - SAISON 2025/2026

INFORMATIONS DIVERSES – NOUVEAUTES - ACTUALITES

Les tarifs des engagements évoluent de la manière suivante :

Engagement dans une série individuelle (simple ou double)	10.00 €
Engagement d'une équipe	40.00 €
Provision en vue d'appariement d'un-e joueur-euse isolé-e cherchant un-e partenaire de double	5.00 €

Un nouveau membre coopté à la CFA

Depuis quelque temps, Dieter Baum, dirigeant de l'ASC Lanbernac (Bouches du Rhône) s'est mis en tuilage de Bernard Gioda pour prendre sa relève, y compris au sein de la CFA, il est aujourd'hui officiellement coopté comme membre à part entière.

Date limite de licenciation

Afin d'éviter toute polémique concernant la date limite de prise de licence au 1er février pour les épreuves fédérales par équipes et jeunes, il ne sera désormais accepté **aucune dérogation** pour quelque motif que ce soit qui justifierait une prise de licence tardive !

Vers les ANA 2026 : on a besoin de vous !

Les membres de la CFA souhaitent fortement qu'une ANA puisse avoir lieu en 2026.

La précédente ANA datant de 2016, notre activité fait partie des prioritaires pour 2026 et une décision doit être prise en début de saison par le siège fédéral.

Un besoin général de mobilisation des adhérent-es sera indispensable afin que cette ANA soit garante d'une activité TT FSGT la meilleure possible pour les années futures. Et non seulement la CFA et ses membres ont besoin de soutien afin de pouvoir pérenniser son fonctionnement, mais chaque adhérent-e a également un rôle à jouer (plus ou moins important en fonction de ses disponibilités et compétences) au sein de notre activité.

Nous vous tiendrons rapidement informés de la date et du lieu et vous solliciterons en amont sur vos attentes vis-à-vis de cette ANA ainsi que sur l'aide que vous pouvez nous apporter.

Récompenses

Le siège fédéral a pris la décision de ne plus financer de maillots de Champion-ne de France FSGT à partir de la saison 2025/2026, la raison étant que la provenance de ces maillots ne rentre plus dans la ligne de conduite écologique de la FSGT. Libre à chaque CFA de maintenir sur son propre budget l'attribution de ces maillots. La CFA TT a décidé d'une part de ne pas puiser dans son propre budget pour pallier la décision de la Fédération, et d'autre part la gestion des nombreuses tailles de maillots H/F pour une seule activité est fastidieuse.

En conséquence, nous vous informons qu'à notre grand regret il n'y aura hélas plus de maillots de champion-ne de remis sur les podiums dès le Fédéral Vétérans à Limay fin octobre 2025.

En ce qui concerne les médailles, il n'y pas de changement. La Fédération nous a proposé 2 solutions : soit nous fournir des médailles en bois financées à 100% par le siège fédéral, soit maintenir le financement actuel des médailles (à raison de 50% Fédération - 50% CFA). La CFA a opté pour la seconde proposition.

Droit à l'image

Des photos et vidéos pourront être réalisées au cours des formations et des épreuves fédérales de Tennis de Table. Ces images sont susceptibles d'être utilisées, sans contrepartie financière, sur nos supports de communication (site internet, réseaux sociaux, publications). Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'opposition à cette utilisation. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces supports, merci de nous en informer par écrit avant le début de l'événement.

Epreuve par équipe Gilbert Elles

Selon le nombre d'équipes engagées, le JA peut faire jouer les parties des rencontres en exactement 3 sets (les seuls scores possibles seront 0-3,1-2,2-1,3-0) et leur temps sera limité.

Coordonnées utiles

A joindre en cas de problème :

Référent de la CFA : Luc Bilhant - lucbilhant@wanadoo.fr - 06 03 12 47 36

Mail de contact de la CFA : tennisdetable@fsgt.org

Permanente en charge du tennis de table : Clémence Beaufrère – clemence.beaufrere@fsgt.org – 01 49 42 23 38

TENNIS DE TABLE – SAISON 2025/2026

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CFA TT : Commission Fédérale d'Activité Tennis de Table - **CDA :** Commission Départementale d'Activité

ANA TT : Assemblée Nationale de l'Activité Tennis de Table

PACSI : Pôle des Activités et Culture Sportive Internationale (anciennement Domaine des activités) – **JA :** Juge-Arbitre

CSIT : Confédération Internationale du Sport Travailleiste et amateur - **FFTT :** Fédération Française de Tennis de Table

ITTF : Fédération Internationale de Tennis de Table - **MAJ :** Mise A Jour

FSGT : Fédération Sportive et Gymnique du Travail (celle-là, si vous ne la connaissez pas, on ne peut plus rien pour vous !).

TENNIS DE TABLE - SAISON 2025/2026

LA COMMISSION FEDERALE D'ACTIVITE

Nom, prénom	Adresse postale	Téléphone	Courriel
ANDRE Jacques	11 Streat An Aber 29840 LANILDUT	02 98 36 30 24 06 67 39 44 16	jacandre29@wanadoo.fr
BEGUIER Cyril	13 Impasse Louis Armand 79100 THOUARS	06 77 18 76 35	cyril.beguier123@orange.fr
BILHANT Luc	12 rue Claude Perrault 29200 BREST	06 03 12 47 36	lucbilhant@wanadoo.fr
GIODA Bernard	604 Chemin de Mauran à Lançon 13130 BERRE	04 42 74 00 56 06 41 43 26 04	bernard.gioda@laposte.net
JEGOU Serge	17 Rue des Cytises 78520 LIMAY	06 89 14 42 39	serge.jegou29@gmail.com
LEROY Jean-Marie	Les Bruyères Mandets 03400 ST ENNEMOND	04 70 42 15 74 06 10 01 55 06	jean.marie.leroy.aso@gmail.com
OSTER Alain	31 rue Principale 67340 Menchhoffen	06.74.41.79.19	a.oster@maisons-oster.com
PERON Pierre	32 route du Nivern 29252 PLOUEZOC'H	02 98 67 22 90 06 07 26 90 31	peronpierre29252@gmail.com
PRODHOMME Gérard	6 Allée Volta 78520 LIMAY	01 30 92 71 58 06 18 69 27 43	prodhomme.gerard@neuf.fr
RAVIER Jean-Pierre	8 Rue Romain Rolland 94500 CHAMPIGNY	01 49 83 85 54 06 28 35 07 32	ravierjeanpierre@yahoo.fr
ROMERO Alexandra	14 Chemin de Benaquez 65380 AZEIREX	06 66 85 61 56	alexandra.romero65@yahoo.com
BAUM Dieter	Les jardins de Cabrianne 13130 BERRE-L'ÉTANG	06 23 12 23 86	boulondu13@gmail.com

Une demande de formation ? Une candidature à l'organisation d'une épreuve fédérale ?

Une suggestion ou une proposition de modification ?

Contactez la Commission Fédérale d'Activité tennis de table, c'est simple : tennisdetable@fsgt.org

TENNIS DE TABLE - SAISON 2025/2026

LES JUGES-ARBITRES FEDERAUX

Nom, prénom	Adresse postale	Téléphone	Courriel
GIODA Bernard	604 Chemin de Mauran à Lançon 13130 BERRE	04 42 74 00 56 06 41 43 26 04	bernard.gioda@laposte.net
LEROY Jean-Marie	Les Bruyères Mandets 03400 ST ENNEMOND	04 70 42 15 74 06 10 01 55 06	jean.marie.leroy.aso@gmail.com
PERON Pierre	32 route du Nivern 29252 PLOUEZOC'H	02 98 67 22 90 06 07 26 90 31	peronpierre29252@gmail.com
RAVIER Jean-Pierre	8 Rue Romain Rolland 94500 CHAMPIGNY	01 49 83 85 54 06 28 35 07 32	ravierjeanpierre@yahoo.fr
SCHIER Katell	5 rue du Trévorc'h 29830 SAINT PABU	06 33 15 84 85	katellqueffelec@aol.com
GSTALTER Robert	16 rue Principale 67290 ROSTEIG	06 79 74 88 39	robert@gstalter.fr
WALTER Jérémy	1 rue des Seigneurs 67330 KIRRWILLER	06 38 38 63 34	jeremy.walter@live.fr
BILLEREY Vincent	2 rue des Bleuets 67204 ACHENHEIM	06 35 53 15 42	vincent.billerey.pro@gmail.com
FANATAN Nicu	31A rue Romaine 67700 SAVERNE	06 52 87 99 69	fanatan.nicu@gmail.com
BENSAIDANE Kerim	16 Rue Maria Callas 67380 LINGOLSHEIM	06 70 43 75 82	kerim8@hotmail.com

Si vous souhaitez vous former à l'arbitrage ou au juge-arbitrage : tennisdetable@fsgt.org

TENNIS DE TABLE – SAISON 2025/2026

PREPARATION D'UNE ASSEMBLEE NATIONALE DE L'ACTIVITE (ANA) 2026

Les membres de la CFA souhaitent fortement qu'une ANA puisse avoir lieu en 2026. La précédente ANA datant de 2016, notre activité fait partie des prioritaires pour 2026 et une décision doit être prise en début de saison par le siège fédéral.

Un besoin général de mobilisation des adhérent-es sera indispensable afin que cette ANA soit garante d'une activité TT FSGT la meilleure possible pour les années futures. Et non seulement la CFA et ses membres ont besoin de soutien afin de pouvoir pérenniser son fonctionnement, mais chaque adhérent-e a également un rôle à jouer (plus ou moins important en fonction de ses disponibilités et compétences) au sein de notre activité.

Nous vous tiendrons rapidement informés de la date et du lieu et vous solliciterons en amont sur vos attentes vis-à-vis de cette ANA ainsi que sur l'aide que vous pouvez nous apporter.

Au fil de la saison, un collectif d'organisation sera monté, et les comités, clubs, commissions, pratiquant-es seront consultés-es sur les différents champs d'action de la CFA :

Épreuves fédérales et développement de l'activité

Communication

Formations d'entraîneurs et de JA

Fonctionnement de la CFA

Autres champs possibles à définir

Voici 4 pistes de réflexion pour le futur que nous pourrions envisager d'intégrer à une feuille de route à l'issue de l'Assemblée nationale de l'Activité 2026 :

Relance de la participation active du tennis de table FSGT aux activités internationales (échanges inter-unions en complément de la participation aux Jeux Sportifs Mondiaux)

En conséquence, replanification de stages jeunes qualificatifs à l'international

Intégration de jeunes adhérent-es à la CFA

Intégration d'adhérentes féminines à la CFA

Chacun-e peut contribuer à la construction en faisant part dès à présent par tout moyen de ses intentions de participation, de ses suggestions d'évolution, de ses besoins et aspirations.

TENNIS DE TABLE – SAISON 2025/2026

LES ÉPREUVES DE LA SAISON

CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT	LIEU	DATES	DATES LIMITE DES ENGAGEMENTS	ÉQUIPES DE JUGE-ARBITRAGE (A CONFIRMER)
VETERANS 2025	LIMAY (78)	25 et 26 octobre 2025	26 septembre 2025	Jean-Marie LEROY Luc BILHANT Aide locale
TOUTES SERIES 2026	BOUXWILLER (67) (organisation par le club de Zutzendorf)	21 et 22 février 2026	21 janvier 2026	Pierre PERON Jean-Marie LEROY Kerim BENS AidANE Aide locale
ÉQUIPES 2026	Lieu à confirmer	18-19 avril 2026	18 mars 2026	Jean-Pierre RAVIER Jean-Marie LEROY Kerim BENS AidANE
JEUNES 2026	Lieu à confirmer	23 et 24 mai 2026	24 avril 2026	A déterminer

LES CANDIDATURES SONT RECHERCHEES POUR 2026/2027

Le Championnat de France FSGT Vétérans 2026 est attribué au club de Longlaville. Nous recherchons cependant des comités et clubs organisateurs pour les trois autres épreuves (Toutes Séries, Par Équipe et Jeunes) pour la saison 2026-2027 ainsi que pour les saisons suivantes.

Pour qu'une épreuve puisse se tenir, il lui faut impérativement un organisateur, sinon rien n'est possible !

Rappel : un organisateur doit être validé par le PACSI et la CFA à l'aide du formulaire de candidature fédéral, ne pas oublier cette première petite formalité.

Organiser une épreuve est un travail lourd mais exaltant et gratifiant, par ailleurs les organisateurs financièrement un peu fragiles peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle du siège fédéral en cas de déficit important (cas quasi impossible).

N'hésitez pas à contacter la CFA (tennisdetable@fsgt.org) ou directement Luc Bilhant (cf. coordonnées page 5) pour tout besoin d'informations. La CFA est aussi là pour vous aider à organiser au mieux une épreuve et la Fédération a besoin que ces épreuves perdurent afin de maintenir la dynamique sportive et conviviale de ces vitrines. On compte sur vous !

TENNIS DE TABLE – SAISON 2025/2026

LES CATEGORIES D'AGE

Poussins – Poussines :	né-e-s après le 30 juin 2016
Benjamins – Benjamines :	né-e-s entre le 1 ^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2016
Minimes :	né-e-s entre le 1 ^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2014
Cadets – Cadettes :	né-e-s entre le 1 ^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2012
Junior-es :	né-e-s entre le 1 ^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2010
Senior-es :	né-e-s entre le 1 ^{er} juillet 1985 et le 30 juin 2008
Vétérans I :	né-e-s entre le 1 ^{er} juillet 1975 et le 30 juin 1985
Vétérans II :	né-e-s entre le 1 ^{er} juillet 1965 et le 30 juin 1975
Vétérans III :	né-e-s entre le 1 ^{er} juillet 1955 et le 30 juin 1965
Vétérans IV et + :	né-e-s avant le 1 ^{er} juillet 1955

REMARQUE IMPORTANTE : Ces catégories d'âge sont des catégories de jeu spécifiques au tennis de table FSGT et sont totalement indépendantes des catégories de licences FSGT (Adultes, Jeunes et Enfants) qui renvoient à des tarifs de prise de licence applicables à tous les sports.

TENNIS DE TABLE – SAISON 2025/2026

FICHE PRATIQUE - TABLEAU D'EQUIVALENCE DES CLASSEMENTS

Classement FSGT 2024/2025	Points FFTT	Équivalence Classement FFTT
	Toutes séries	
10	Numérotés	
15	2000 et +	20
20	1900-1999	19
25	1800-1899	18
30	1700-1799	17
	Troisième série	
35	1600-1699	16
40	1500-1599	15
45	1400-1499	14
50	1300-1399	13
	Quatrième série	
55	1200-1299	12
60	1100-1199	11
65	1000-1099	10
70	900-999	9
	Cinquième série	
75	800-899	8
80	700-799	7
85	600-699	6
90	550-599	5
	Non-classés	
95 (non classé)	< 550	5

TENNIS DE TABLE – SAISON 2025/2025

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT DE TENNIS DE TABLE

LES PRINCIPES COMMUNS

PREAMBULE

Les principes qui suivent s'appliquent à tous les championnats de France FSGT de tennis de table, mais chacun a sa spécificité. Ils sont donc complétés ou amendés par les dispositions particulières relatives à chaque épreuve que vous trouverez à la suite de ces dispositions communes.

PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT DE TENNIS DE TABLE

Les épreuves organisées par la CFA sont ouvertes à tous les sportifs des associations affiliées à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail et titulaires d'une licence omnisport validée. Les engagé-es doivent être licencié-es avant la date limite fixée à la date de clôture des engagements pour les championnats organisés avant et au 1er février de la saison concernée pour les autres championnats. La validité des licences est contrôlée par la CFA. L'organisation d'épreuves qualificatives et la formulation de règles d'accès aux Championnats de France FSGT sont fortement recommandées. Chaque comité ou commission FSGT organise, chaque fois que le développement local de l'activité le permet, la sélection et/ou la qualification de ses joueur-euses en fonction des variantes locales.

Les participant-es s'engagent à respecter le présent règlement.

REGLES DU JEU

Les règles du jeu et la tenue des joueur-euses sont régies par le règlement de l'ITTF.

Toutes les parties de toutes les compétitions se jouent au meilleur des cinq manches.

4) LES MATERIELS AUTORISES

Un matériel homologué au 1er octobre de la saison en cours le restera pour toute la saison. La liste complète des matériels autorisés est consultable sur Internet.

5) LES EQUIPES DE JUGES-ARBITRES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT - ARBITRAGE

Les équipes de juges-arbitres des championnats sont désignées lors d'une réunion de la CFA.

L'arbitrage des parties est assuré alternativement par tous les joueur-euses dans une poule ou de l'équipe dans une rencontre, ce qui suppose que les joueur-euses concerné-es restent à proximité de l'aire de jeu.

Dans les tableaux à élimination directe, l'auto-arbitrage est fortement recommandé. Pour les seules finales, des arbitres seront désigné-es par la table d'arbitrage.

6) SERIES ET CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Les séries regroupent les joueur-euses selon leurs classements individuels. La série Non-classés regroupe toutes les joueur-euses non-classés, la Cinquième série les joueur-euses avec les classements 75, 80, 85 et 90, la Quatrième série les joueur-euses avec les classements 55, 60, 65 et 70, la Troisième série les joueur-euses avec les classements 35, 40, 45 et 50, les Toutes séries les joueur-euses avec les classements 10, 15, 20, 25 et 30.

Le classement individuel d'un-e joueur-euse pris en compte pour les épreuves FSGT est le dernier meilleur classement connu, toutes fédérations confondues, à la date de clôture des engagements.

7) ENGAGEMENTS, FRAIS D'ENGAGEMENT, DATE LIMITE

Les formalités doivent être accomplies comme indiqué sur les formulaires d'engagement et au moins un mois avant l'épreuve. Le-la juge-arbitre essaiera dans la mesure du possible de récupérer toutes les erreurs ou omissions, mais pourra refuser des engagements non conformes.

Seules sont intégrées dans le tirage au sort les inscriptions dont les frais d'engagement ont été réglés dans leur totalité à la date limite d'engagement.

L'engagement est une démarche de club alors que le tirage au sort se fait par assiette départementale. Le-la juge-arbitre fera le regroupement des clubs dans les assiettes correspondantes.

Les équipes et paires sont composées prioritairement de joueur-euses issus de la même association, puis du même comité et, en dernier recours, de comités différents.

Les frais d'engagements sont fixés annuellement par la CFA. Les engagements des joueur-euses forfaits, et ce quelle qu'en soit la raison, restent acquis à la CFA.

8) TYPE D'ÉPREUVES INDIVIDUELLES

En général, les tableaux de toutes les séries commencent par des poules qualificatives pour un tableau intégral final. Le tableau intégral ira à son terme pour la partie principale. Du côté des perdants, un minimum de trois rencontres sera proposé à chaque participant. Dans l'intérêt des joueur-euses, le-la juge-arbitre organisera les tableaux au mieux tout en ayant toujours à l'esprit de faire jouer un maximum de parties à chacun des joueur-euses. En cas de poule unique, selon le profil de l'épreuve et le tableau considéré, le-la JA pourra décider que le classement de la poule sera le classement final définitif ou bien au contraire faire jouer une finale. Sauf exception, une série ne peut être ouverte si elle comprend moins de six engagements. Le-la juge-arbitre procédera alors aux regroupements les plus pertinents (à moins qu'il ne décide pour des motifs sérieux de maintenir la série en vertu du droit d'exception).

9) TYPE D'ÉPREUVES DE DOUBLES

La participation aux doubles est subordonnée à la participation aux séries individuelles.

Pour chaque épreuve fédérale, un-e joueur-euse ne peut s'inscrire que dans une seule série de doubles (filles ou garçons chez les jeunes, dames ou messieurs en seniors) et dans une seule série de doubles mixtes.

La série d'un double est déterminée par la série du-de la joueur-euse le-la mieux classée. La valeur du double est la somme des classements des deux joueur-euses composant la paire.

Le jour de l'épreuve, en cas d'absence d'un-e joueur-euse inscrit dans un double, le juge-arbitre cherchera un-e remplaçant-e adapté-e, prioritairement parmi les autres joueur-euses esseulé-es à la suite d'absences, puis parmi les autres impair-es.

10) TIRAGE AU SORT DES ÉPREUVES POUR TOUS LES TABLEAUX

La méthode générale appliquée pour le tirage des poules préliminaires ou des tableaux par élimination directe est le tirage par assiette. Une assiette est un regroupement de toutes les engagé-es issu-es d'un même comité départemental.

La répartition dans les différents tableaux des joueur-euses ou paires en sortie de poule est prédéterminée (voir en page 24 la fiche pratique sur les éléments du juge-arbitrage).

Les paires ou équipes constituées de joueur-euses issus de comités différents seront placées dans une assiette spécifique distincte dite « inter-comités ».

Il n'y a de tête de série dans aucun tableau.

Après tirage, les tableaux ne peuvent plus être modifiés qu'en cas de nombreuses absences, dans l'intérêt des joueur-euses, paires, équipes et/ou de l'épreuve, seulement par le-la juge-arbitre et ce au plus tard avant le début de la série.

Sauf pour les Championnats de France FSGT par Équipes, les tableaux préparés par le-la juge-arbitre seront mis en ligne sur le site fédéral dès que possible (www.fsgt.org).

11) HORAIRES DES EPREUVES

En fonction des inscriptions et de l'horaire disponible, le-la juge-arbitre établit à sa discrétion les horaires de l'épreuve et les communique aux délégations inscrites.

Selon les conditions matérielles et sportives, après accord entre le-la juge-arbitre et l'organisateur-ice de l'épreuve, une pause à midi peut être aménagée, le jeu en non-stop est possible, de même que le jeu le samedi soir après le repas si besoin.

Aucun usage en la matière n'est une règle immuable, les délégations sont supposées être présentes du début à la fin de l'épreuve dans leur intégralité. Les horaires sont donnés à titre indicatif et ne sont que des prévisions qui peuvent varier selon le nombre de participants engagés à l'épreuve.

Les joueur-euses, paires et équipes au complet doivent se conformer aux horaires prévus, être présent-es à l'heure dite et rester à disposition du-la juge-arbitre qui s'efforcera de respecter le planning horaire. En cas d'impondérable au cours de l'épreuve, le-la juge-arbitre adapte les horaires et en informe les joueur-euses.

Les joueur-euses, les paires de doubles ou les équipes qui ne se présentent pas après le troisième appel sont éliminé-es de la série pour laquelle ils-elles sont appelé-es.

La salle devra être ouverte à l'échauffement au moins une demi-heure avant le début de la compétition.

12) ENTRAINEUR-ES

Seul un-e entraîneur-e par joueur-euse, paire ou équipe est autorisé-e à circuler dans les travées pour donner des consignes. Deux sont autorisé-es pour les seules finales.

Toutes les autres personnes ainsi que les compétiteur-euses qui ne jouent pas ou n'arbitrent pas doivent prendre place dans les tribunes ou aux emplacements réservés au public.

13) EX-ÆQUO, ABANDONS, RESERVES ET RECLAMATIONS

En cas d'égalité de deux joueur-euses, paires ou équipes, dans une poule, sera seul considéré le résultat entre les deux joueur-euses, paires ou équipes.

En cas d'égalité de trois (ou plus) joueur-euses, paires ou équipes dans une poule sont prises en compte les seules parties ou rencontres ayant opposé les ex-æquo.

Sont considérés successivement le nombre de victoires, puis le quotient des manches gagnées et perdues et enfin le quotient des points pour et contre. Le processus s'arrête dès que le départage est réalisé.

Sauf sur blessure, tout-e joueur-euse abandonnant une quelconque série ne figurera pas au palmarès de la série.

Sur place, seul-e le-la joueur-euse, la paire ou l'équipe concerné-e et son-sa responsable de délégation présentera leurs observations au-la juge-arbitre dont les décisions sont sans appel.

Toute autre réclamation doit être faite par écrit dans un délai de quarante-huit heures auprès de la CFA, seule instance habilitée à statuer sur les réclamations.

Dans le cas d'un manquement à l'esprit sportif et selon la gravité des faits, le-la juge-arbitre pourra sanctionner sur place soit par un avertissement, soit par un carton rouge qui éliminera le-la joueur-euse pour le reste de l'épreuve fédérale. Le-la JA fera un rapport à la CFA qui avisera le club et le Comité départemental concernés.

Si nécessaire, il pourra être fait recours à la Commission disciplinaire de la CFA, puis aux instances d'appel de la FSGT.

Toutes les procédures et les échelles de sanction sont précisées dans le Règlement disciplinaire de la FSGT.

14) RECOMPENSES

Dans les séries de simples et de doubles, il est attribué quatre médailles par tableau pour toutes les séries soit : pour le-la champion-ne une médaille d'or pour le-la finaliste une médaille d'argent et pour les deux demi-finalistes (ou troisième et quatrième selon la forme du tableau) des médailles de bronze.

Lors du Championnat de France FSGT par Équipes, pour les séries jouées en poules uniques de classement, seules les trois premières équipes sont récompensées.

Les récompenses sont remises sur le podium aux seul-es récipiendaires.

Les récompenses des joueur-euses absents au moment de la remise des prix seront soit remises à un membre de la délégation, soit envoyées par courrier à l'adresse indiquée lors de la demande de licence. Il appartient aux joueur-euses absents d'indiquer à la personne chargée de la remise des récompenses l'option choisie et la raison de leur départ anticipé.

La CFA organise la remise des seules récompenses fédérales. Les récompenses fédérales restent acquises.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT VÉTÉRANS

15) L'épreuve des Vétérans se déroule sur un minimum de vingt tables en octobre du samedi 8 heures au dimanche à 16 heures et s'adresse à tous les joueur-euses vétérans, de Non-classés à Toutes séries. Les vétérans sont réparti-es en quatre catégories d'âge (voir le tableau des catégories d'âge en page 8).

16) LES TABLEAUX PROPOSES SONT :

Un tableau Individuel Messieurs dans chaque catégorie d'âge (Vétérans I, II, III et IV) et de classement (Non-classés, Cinquième série, Quatrième série, Troisième série, Toutes séries),

Un tableau Individuel Dames dans chaque catégorie d'âge (Vétérans I, II, III et IV) et de classement (Non-classées, Cinquième série, Quatrième série, Troisième série, Toutes séries),

Un tableau Doubles Dames, Doubles Messieurs et Doubles Mixtes dans chaque série de classement (Non-classés, Cinquième série, Quatrième série, Troisième série, Toutes séries).

17) Certains tableaux comprenant peu d'inscrit-es se déroulent par poules uniques de classement avec ou sans finale mais dans la plupart des cas, les tableaux individuels commencent par des poules qualificatives pour un tableau multidirectionnel. En fonction du nombre d'engagements de chaque catégorie, le-la Juge-arbitre aura la possibilité d'effectuer un regroupement femmes-hommes. Un classement séparé avec finale jouée sera maintenu pour les deux meilleur-es de chaque série.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT TOUTES SÉRIES

18) L'épreuve des Toutes séries se déroule sur un minimum de vingt-quatre tables un week-end de janvier ou février du samedi 8 heures au dimanche à 17 heures et s'adresse à toutes les joueuses et tous les joueur-euses juniors, seniors et vétérans, dames et messieurs, de Non-classés à Toutes séries.

Les cadets ayant atteint les quarts de finale des Championnats de France FSGT des Jeunes la saison précédente peuvent s'engager dans leur série de classement.

Chaque joueur-euse s'inscrit dans sa catégorie de classement ou, au choix, dans une catégorie supérieure. En cas d'inscription dans une série supérieure, cela doit être signalé comme volontaire sur le formulaire d'engagement.

19) LES TABLEAUX INDIVIDUELS ET DE DOUBLES PROPOSES SONT :

Un tableau Individuel Messieurs dans chaque série de classement (Non-classés, Cinquième série, Quatrième série, Troisième série, Toutes séries),

Un tableau Individuel Dames dans chaque série de classement (Non-classées, Cinquième série, Quatrième série, Troisième série, Toutes séries),

Un tableau Doubles Dames, Doubles Messieurs et Doubles Mixtes dans chaque série de classement (Non-classés, Cinquième série, Quatrième série, Troisième série, Toutes séries).

Chaque paire s'inscrit dans sa catégorie de classement ou, au choix, dans une catégorie supérieure. En cas d'inscription dans une série supérieure, cela doit être signalé comme volontaire sur le formulaire d'engagement.

20) Il n'y a pas de passerelle d'une série à l'autre à l'exception des joueur-euses ayant atteint les quarts de finale des individuels Troisième série qui sont qualifiés pour les individuels Toutes séries. Selon le nombre d'inscrits, le-la juge-arbitre peut limiter la passerelle aux joueur-euses ayant atteint les demi-finales.

21) Certains tableaux comprenant peu d'inscrits se déroulent par poules uniques de classement avec ou sans finale mais dans la plupart des cas, les tableaux individuels commencent par des poules qualificatives pour un tableau multidirectionnel.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT PAR ÉQUIPES : EPREUVE « GILBERT ELLES »

22) L'épreuve par équipes se déroule sur un minimum de vingt-huit tables le samedi de 8 heures au dimanche à 16 heures et s'adresse à toutes les joueuses et tous les joueur-euses dames et messieurs cadets, juniors, seniors et vétérans, de Non-classés à Toutes séries. Les équipes comprennent 3 ou 4 joueurs-euses issus de clubs du même club. Toutefois après avoir constitué toutes les équipes possibles de clubs, on admet la constitution d'équipes rassemblant des joueur-euses issus de clubs différents du même comité. Après avoir constitué toutes les équipes possibles du même comité, on admet la constitution d'équipes rassemblant des joueur-euses issues de différents comités.

23) Si les équipes sont composées de joueur-euses issus de différents clubs d'un même comité, elles évoluent sous le nom de la commission ou du comité.

24) Chaque rencontre oppose deux équipes de trois joueurs-euses en cinq parties toutes jouées en trois sets. Chaque équipe est composée de trois joueur-euses qui disputent quatre simples et un double. Chaque équipe désignera un joueur (B ou Y) qui disputera deux simples et les deux autres (A, C ou X, Z) qui disputeront chacun un simple et le double (AX - BY - AC/XZ - CY - BZ).

25) Le classement du-de la meilleur-e joueur-euse de l'équipe détermine la série de l'équipe (TS, 3S, 4 S, 5S, NC).

Une série est constituée avec un minimum de 6 équipes, sinon le-la juge arbitre effectue un regroupement avec une série voisine.

26) Une rencontre ne peut se disputer que si toutes les joueuses et tous les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre sont présent-es dans l'aire de jeu.

27) Toutes les joueuses et tous les joueurs de l'équipe doivent avoir disputé au moins une rencontre le samedi pour être qualifié-es le dimanche.

28) Le remplacement d'un-e joueur-euse absent-e est accepté jusqu'à la veille de l'épreuve par un-e joueur-euse de classement équivalent ou inférieur mais le tirage ne sera pas refait.

29) En fonction du nombre d'équipes inscrites et du nombre de tables disponibles, le-la juge-arbitre a toute latitude pour gérer l'épreuve, son objectif étant de faire jouer un maximum de rencontres.

30) DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Les rencontres se déroulent sur 6 ou 7 tours. De 6 à 8 équipes, poule unique avec classement intégral.

A partir de 9 équipes, au premier tour, l'appariement se fait par un tirage au sort intégral. Sur les tours suivants, les équipes sont réparties dans des groupes ayant le même nombre de victoires.

Le tirage au sort se fait alors entre équipes du même groupe en évitant de reproduire une rencontre déjà disputée.

Le tirage au sort se fait toujours à partir du groupe le plus « fort », en cas de nombre impair ou si les équipes se sont déjà rencontrées, on pioche dans le niveau inférieur et ainsi de suite pour tous les niveaux.

Si le nombre d'équipes est impair dans le tableau, une équipe sera exempte à chaque tour et marquera 0.5 points. Ce sera toujours une équipe du groupe inférieur et une équipe ne pourra être exempte qu'une seule fois.

31) DEPARTAGE EN CAS D'EGALITE

Chaque équipe marque 1 point-rencontre en cas de victoire, 0 en cas de défaite, et 0,5 si elle est exempte. Le classement du tableau s'effectue en fonction du nombre de points-rencontre marqués.

En cas d'égalité de deux équipes qui se sont rencontrées : on considérera le résultat de la rencontre les ayant opposées, l'équipe ayant gagné sera classée devant l'autre.

En cas d'égalité de trois équipes ou plus qui se sont toutes rencontrées : on considérera les résultats du sous-groupe qu'elles constituent et on y appliquera les règles habituelles de départage dans une poule.

En cas d'égalité de deux équipes ou plus qui ne se sont pas toutes rencontrées, on considérera pour chacune son propre quotient rencontres gagnées/rencontres perdues sur l'ensemble des tours disputés. Les équipes pouvant être classées le seront et, en cas d'égalité persistante, on reprendra le processus au début. Si aucune équipe ne peut être classée, on considérera pour chacune son propre quotient parties gagnées/parties perdues sur l'ensemble des tours disputés.

Les équipes pouvant être classées le seront et, en cas d'égalité persistante, on reprendra le processus au début. Si aucune équipe ne peut être classée, on considérera pour chacune son propre quotient manches gagnées / manches perdues sur l'ensemble des tours disputés.

Les équipes pouvant être classées le seront et, en cas d'égalité persistante, on reprendra le processus au début. Si aucune équipe ne peut être classée, on considérera pour chacune son propre quotient points gagnés / point perdus sur l'ensemble des tours disputés.

Les équipes pouvant être classées le seront et, en cas d'égalité persistante, on reprendra le processus au début. Si aucune équipe ne peut être classée, le départage se fera par tirage au sort.

Cf Annexe 1 (p.34) pour un modèle de feuille de rencontre avec mode d'emploi pour la remplir.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT JEUNES ÉPREUVE « ALAIN LUGARDON »

32) L'épreuve des Jeunes se déroule sur un minimum de vingt-quatre tables le week-end de Pentecôte du samedi à partir de 8 heures jusqu'au dimanche 17 heures. Elle s'adresse à tous les joueur-euses filles et garçons des catégories poussins à juniors, Non-classés à Toutes séries.

33) LES TABLEAUX PROPOSES SONT :

- Un tableau Individuel Filles dans chaque catégorie d'âge (Poussines, Benjamines, Minimes filles, Cadettes, Juniors filles),
- Un tableau Individuel Garçons dans chaque catégorie d'âge (Poussins, Benjamins, Minimes garçons, Cadets, Juniors garçons),

Dans les tableaux jusqu'à cinq inscrit-es, une poule unique de classement sera proposée. Le résultat de la poule constituera le résultat de la série ou ouvrira sur une finale selon le choix du/de la JA en fonction du profil de l'épreuve et du tableau concerné.

Dans tous les tableaux de plus de cinq joueur-euses, il est proposé des poules de trois ou quatre pour déterminer le placement des joueur-euses dans un tableau à classement intégral sans élimination.

- Un tableau de Doubles Garçons, Doubles Filles et Doubles Mixtes dans chaque catégorie d'âge (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors) par poules, puis un tableau. Le juge-arbitre peut suivant les divers paramètres de l'épreuve proposer le déroulement le plus pertinent dans l'intérêt des joueur-euses et de l'épreuve.

TENNIS DE TABLE – SAISON 2025/2026

FICHES GUIDES POUR ORGANISER UNE EPREUVE

Réussir un championnat de France FSGT, c'est faire en sorte que chacune des parties prenantes (la CFA, les juges-arbitres, les organisateurs et les délégations) servent au mieux leur sport dans tous les domaines de notre pratique tant du point de vue sportif que matériel, moral, logistique, convivial ou autres.

PRINCIPES FINANCIERS

PARTIE PRENANTE	DEPENSES OBLIGATOIRES LIEES A UN CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT	RECETTES LIEES A UN CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT
CFA	Récompenses fédérales Indemnisation selon les règles fédérales des frais des juges-arbitres (transport, hébergement, repas, fournitures et autres nécessaires à la préparation de l'épreuve)	Montant des engagements
ORGANISATEUR DE L'EPREUVE	Balles Matériels et denrées nécessaires (dont frais de transport s'il y a lieu) Dossards	Bénéfice légitime et raisonnable (Buvette et autres)
DELEGATION PARTICIPANT A L'EPREUVE	Engagements Restauration et hébergement Transport	Participation des joueur-euses

A LA FSGT, LA REUSSITE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES EST L'AFFAIRE DE TOU-TES !

NB : Le siège fédéral est en charge de la diffusion de la plaquette de l'épreuve au moins quatre semaines avant la date limite des engagements.

L'ORGANISATION MATERIELLE

Le rôle des organisateur-ices est de rassembler les conditions matérielles favorisant la tenue d'un championnat de France FSGT en permettant le respect des règles du jeu, de l'esprit sportif et en assurant aux délégations un séjour de bonne qualité compatible avec les épreuves. Ils-elles s'assureront auprès du/de la juge-arbitre que les horaires des manifestations non sportives rattachées à l'épreuve n'empiètent pas sur ceux de la compétition.

Tout club, comité ou instance fédérale peut présenter à la CFA, si possible au plus tard neuf mois avant la date prévue pour une épreuve encore non attribuée, un dossier de candidature respectant les critères matériels et logistiques minima ci-après décrits :

Adresse d'une installation sportive comportant des gradins, compatible avec la pratique du tennis de table en compétition et où peuvent être aménagées des aires de jeu de 5 x 10 mètres minimum au nombre minimum de 20 tables pour les VETERANS, de 28 tables pour le PAR EQUIPES, de 24 tables pour les TOUTES SERIES et de 24 tables pour les JEUNES. Seule la CFA, en accord avec les juges-arbitres concerné-es, peut accorder une dérogation sur ce point.

Adresse d'un lieu de restauration commun où il pourra nourrir l'ensemble des délégations dans des délais cohérents avec les horaires des épreuves y compris le samedi soir.

Adresse de lieux d'hébergements permettant de fournir à proximité du gymnase un nombre de lits suffisants.

L'organisateur-ice réunit les conditions matérielles de l'épreuve et adresse à la CFA une plaquette de présentation destinée à être diffusée aux délégations comportant :

Toutes les adresses et contacts utiles

Les plans divers d'accès aux installations sportives, aux lieux de restauration, aux lieux d'hébergements. Les coordonnées GPS (longitude, latitude) seront les bienvenues

La couleur des balles plastiques utilisées

Le formulaire de réservation des repas (un prix raisonnable et modique est recommandé) et le délai maximum d'annulation des réservations

Les documents relatifs à l'hébergement qui peuvent être un formulaire de réservation, une liste d'hébergements possibles (hôtels/gîtes ou autres) ou un panachage des deux options

Les dispositions prises pour l'accueil des délégations

Ces documents devront être aussi clairs et complets que possible et devront être fourni à la CFA pour validation au moins 8 semaines avant la date limite des engagements. La CFA fera ensuite suivre la version validée que ce soit directement ou après correction au siège fédéral pour que ce dernier assure la diffusion au moins 4 semaines avant la date limite des engagements.

L'organisateur-ice doit se soucier des points suivants (et éventuellement répondre à toute demande du/de la juge-arbitre les concernant) :

Aménagement des installations sportives (la réalisation d'un plan côté est souhaitable) avec emplacement des :

Aires de jeu et séparations, numérotation des tables homologuées avec ligne centrale.

Table de juge-arbitrage comportant un espace et un nombre de postes de travail correspondant au nombre de juges-arbitres de l'épreuve.

Gradins ou espaces réservés au public

Installations annexes et panneaux d'affichage

Plan de circulation prévu s'il y a lieu.

Dispositions envisagées pour la fourniture de :

Sonorisation de l'ensemble des installations sportives à partir de la table d'arbitrage,

Tables de marque, marqueurs, corbeilles, chaises d'arbitres, podium, filets de secours,

Tablettes numérotées pour l'attribution des tables aux joueur-euses,

Dossards,

Responsables de salles, et, pour les Jeunes, responsables de travées ; une équipe de personnes disponibles pour la modification en cours d'épreuve de la configuration de la salle ; un-e assesseur-euse pour la mise à jour de l'affichage des résultats,

Fenêtres horaires prévues pour les repas,

Moyens de secours en cas d'accident. En l'absence de secouristes présents sur place, l'organisateur-ice doit prévoir une trousse de secours et afficher lisiblement les numéros de téléphone des services de secours et d'urgence. L'organisateur est tenu de respecter la réglementation en matière de sécurité et de secours.

Buvette permettant aux joueur-euses et accompagnateurs de se désaltérer et se restaurer entre les repas. Lieu de convivialité indispensable, c'est aussi une source de financement non négligeable, mais il est recommandé d'y pratiquer des tarifs raisonnables. L'organisateur-ice est responsable du respect de la législation sur les débits de boissons temporaires.

Locaux et personnels nécessaires à un contrôle anti-dopage. Le Règlement anti-dopage complet est disponible sur le site de la fédé : <http://www.fsgt.org/federal/lutte-anti-dopage-et-contacts>).

Une concertation entre juges-arbitres et organisateur-ices permettra ensuite d'éclaircir les points techniques nécessitant des affinements et de définir exactement les horaires dévolus à la compétition.

Au-delà de ce minimum vital, l'organisateur-ice peut proposer des à-côtés divers et variés selon les possibilités et le public reçu :

Récompenses supplémentaires (si leur affectation dépend des données d'engagement ou de résultats, l'organisateur-ice prendra attache avec le-la juge-arbitre avant l'épreuve pour la mise à disposition de ces informations qu'il-elle exploitera avec son équipe d'organisation)

Souvenirs de l'épreuve

Documentation sur les ressources touristiques locales

Soirée conviviale animée

Animation touristique ou sportive complémentaire au jeu officiel, etc.

LE ROLE DE LA CFA

Le rôle de la CFA est de faire vivre les championnats de France FSGT dans le respect de l'esprit sportif et des valeurs de la FSGT, dans le respect des joueur-euses et de leurs intérêts et dans le respect des juges-arbitres, des organisateur-ices et de leur travail.

La CFA désigne, si possible, au plus tard six mois avant la date retenue pour l'épreuve, d'une part les organisateur-ices et d'autre part les juges-arbitres. Les délégations s'engagent à respecter ce choix.

La CFA étudie les documents proposés et demande si besoin des modifications. Les documents définitifs et validés par ses soins doivent être prêts douze semaines avant la compétition et diffusés aux délégations au moins huit semaines avant la date prévue pour la compétition. Les documents comprennent en sus des éléments pratiques évoqués ci-dessus :

Une date limite de réception des engagements et des réservations

Une date limite d'annulation avec remboursement des réservations.

Ces dates se situent entre trois et cinq semaines avant l'épreuve.

La validation de la CFA, ou de ses coordinateur-ices en l'absence de session dans ce laps de temps, permet d'assurer aux délégations que leurs intérêts sont pris en compte par l'organisateur-ice et le-la juge-arbitre, et à ces dernier-es que les demandes particulières des délégations ne les mettront pas en difficulté.

La CFA s'engage à faire envoyer aux organisateur-ices, au plus tard deux semaines avant l'épreuve, les récompenses fédérales nécessaires. Elles sont remises par ses membres.

Les éventuels frais de participation des organisateur-ices et des juges-arbitres aux sessions de la CFA ainsi que les frais de secrétariat, de déplacement et d'hébergement des juges-arbitres sur l'épreuve leur seront remboursés a posteriori par la CFA sur présentation des justificatifs et dans le strict cadre des règles fédérales. On retiendra que les transports en commun sont à privilégier chaque fois que possible et que les billets de train peuvent être réservés directement par les personnels du PACSI.

En ce qui concerne les frais de transport et d'hébergement, et tout particulièrement pour les juges-arbitres se déplaçant aux Championnats de France FSGT, il est demandé à chacun-e (sous réserve de conditions particulières liées aux horaires, à la tâche à effectuer, à son état de santé, à ses obligations professionnelles ...) de toujours rechercher la solution la moins coûteuse répondant aux contraintes. En cas de déplacement groupé avec des joueur-euses, l'indemnisation se fera au prorata du prix de revient.

Les membres de la CFA et les juges-arbitres fédéraux présent-es dans la salle ont toute autorité pour faire respecter l'esprit du règlement et intervenir en cas de problème sous couvert du-de la juge-arbitre principal de l'épreuve.

La CFA reçoit et étudie les réclamations. Elle statue à leur sujet (Article 13 des principes communs aux épreuves fédérales).

LA DELEGATION

Le rôle des délégations est de participer aux épreuves dans le respect de l'esprit sportif, des valeurs de la FSGT, des règles du jeu, du travail des organisateur-ices et des juges-arbitres. Les joueur-euses et responsables de délégations sont supposés-es connaître les règles du tennis de table et le règlement des championnats de France FSGT.

Les délégations prennent connaissance dans le détail de tous les documents qu'elles reçoivent et renvoient les formulaires complètement et lisiblement remplis, accompagnés de tous les documents demandés et dans les délais impartis, avec courrier explicatif si besoin. Ce faisant, elles adhèrent à une organisation collective dont elles acceptent les termes tels quels, car validés par la CFA et s'engagent donc à les respecter.

Leurs demandes particulières formulées très tôt et raisonnables peuvent être prises en compte par l'organisateur-ice s'il-elle peut y répondre. Il n'y a pas d'obligation d'y souscrire si elles sortent du cadre prévu. Il en va de même vis-à-vis des juges-arbitres.

Préparer un championnat de France FSGT, c'est :

- Préparer son déplacement, son hébergement et ses repas
- Envoyer ses réservations dans les délais prescrits avec le paiement joint
- Envoyer ses engagements dans les délais voulus avec le paiement joint, en toute conformité avec le règlement de l'épreuve considérée, sans erreur sur les classements ou catégories d'âge
- Veiller à ce que chaque joueur-euse dispose de sa licence avant la date limite de licenciation du championnat considéré
- Prendre contact avec l'organisateur-ice et/ou le-la juge-arbitre si besoin
- Diffuser à sa délégation les informations reçues du-de la juge-arbitre.

LES JUGES-ARBITRES

Dans un souci de réduction de la consommation de papier et des frais d'affranchissement, les documents réalisés par informatique seront transmis par courrier électronique à leurs destinataires et à la CFA en vue de les rendre accessibles sur le site fédéral. C'est pourquoi il est très important que chacun-e communique une adresse mail valide et fréquemment consultée. Dans le texte ci-après, le verbe « envoyer » sous-entend « par mail ».

Le rôle des juges-arbitres est de gérer les championnats de France FSGT dans le strict respect des règles du jeu, du règlement des épreuves, de l'esprit sportif, dans le respect des joueur-euses et de leurs intérêts.

Le-la juge-arbitre, avec l'aide de son équipe de préparation dépouille les formulaires d'engagement, établit les horaires de l'épreuve, la forme et le déroulement des tableaux, les regroupements de séries si nécessaire, il-elle apparie aussi les joueur-euses isolées dans des paires ou équipes.

Dès que cette première phase du travail est effectuée, le-la juge-arbitre envoie :

Au siège de la FSGT, Pôle des activités et culture sportives et internationales :

La liste des joueur-euses, leur date de naissance, leur numéro de licence, leur association d'appartenance et le numéro d'affiliation portés sur le formulaire d'engagement

Le relevé des engagements et les chèques correspondant aux engagements. Le reçu des engagements versés sera envoyé par la fédération.

Aux délégations :

Le procès-verbal du travail préparatoire

Un horaire détaillé et définitif de l'épreuve avec les horaires des repas établis après consultation de l'organisation.

À l'organisateur-ice :

La liste des joueur-euses et leurs numéros de dossards

Le procès-verbal du travail préparatoire

Un horaire détaillé et définitif de l'épreuve comportant les horaires des repas,

Ensuite, il-elle procède au tirage des poules et tableaux et peut donc envoyer, au plus tard une semaine avant l'épreuve à l'organisateur et à la CFA :

Une copie des tableaux à l'organisateur-ice en vue de leur affichage et à la CFA pour diffusion sur le site de la FSGT

Tout autre document dont il-elle jugera l'affichage utile.

Au cours de l'épreuve, aidé de ses adjoints sur place, le-la juge-arbitre gère l'avancement des tableaux dans le respect des horaires prévisionnels, enregistre les forfaits et en tire toutes les conséquences (y compris le remplacement des absent-es), élabore le palmarès et en donne lecture lors de la remise des récompenses. Garant des règles du jeu, il-elle peut aussi, quand il-elle y est contraint-e par un comportement inadapté, prendre des sanctions.

Après l'épreuve, le-la JA adresse :

A la CFA et au PACS : La copie des résultats, tableaux et palmarès, un bilan moral et sportif de l'épreuve et le bilan financier des engagements et des frais de juge-arbitrage,

Aux organisateur-ices et participant-es : le palmarès, le relevé des victoires et défaites et un bilan moral et sportif de l'épreuve,

Pour mise en ligne sur le site fédéral, la copie des résultats, tableaux et palmarès.

TENNIS DE TABLE – SAISON 2025/2026

LES BASES DU JUGE-ARBITRAGE

ÉLÉMENTS DE BASE DU TIRAGE PAR ASSIETTE

Il s'agit de répartir les joueur-euses dans des poules ou dans un tableau afin que joueur-euses ou paires ou équipes d'une même assiette soient placées de telle sorte qu'ils-elles se rencontrent le plus tard possible au cours de l'épreuve, dans l'hypothèse où ils-elles sortent premier-es de poule. Une assiette est un groupement : sélection départementale ou régionale inscrite en tant que telle, joueur-euses issu-es d'un même comité, assiette(s) inter-comité pour les paires ou équipes composées de joueur-euses issu-es de comités différents. Mais la répartition tient compte aussi de la valeur des joueur-euses, ou paires, ou équipes : les meilleur-es joueur-euses sont placées d'abord, et à fur et à mesure, on place les joueur-euses de moins en moins fort-es.

PLACEMENT DES JOUEUR-EUSES DANS UNE POULE

Une fois que le tirage a déterminé qui jouait dans quelle poule, on ordonne les joueur-euses ou paires ou équipes ainsi : d'abord celle-eux qui sont issu-es d'une même assiette se rencontrent le plus tôt possible, puis par ordre décroissant de valeur.

ORDRE DES PARTIES DANS UNE POULE

Pour une poule de 3 (joueur-euses ou équipes) : BC – AC – AB

Pour une poule de 4 (joueur-euses ou équipes) : AD – BC – AC – BD – AB – CD

PLACEMENT DES JOUEUR-EUSES DANS UN TABLEAU

Quand il n'y a pas de poule préliminaire, le numéro donné par le tirage par assiette indique directement la position dans le tableau :

Pour 8 joueur-euses ou paires ou équipes, on trouve successivement : 1 – 8 / 5 – 4 / 3 – 6 / 7 – 2

Pour 16 joueur-euses : 1 – 16 / 9 – 8 / 5 – 12 / 13 – 4 / 3 – 14 / 11 – 6 / 7 – 10 / 15 – 2

Quand il y a des poules préliminaires, le placement dans le tableau dépend du numéro de la poule et du rang de sortie de la poule. Il est différent s'il y a un nombre pair ou impair de poules.

PLACEMENT DES JOUEUR-EUSES DANS LES TABLEAUX

NOMBRE IMPAIR DE POULES

NOMBRE PAIR DE POULES

Numéro de poule	1	2	3	4	5	6	7		Numéro de poule	1	2	3	4	5	6	7	8
Place du premier	1	2	3	4	5	6	7		Place du premier	1	2	3	4	5	6	7	8
Place du second	14	13	12	11	10	9	8		Place du second	15	16	13	14	11	12	9	10
Place du troisième	15	16	17	18	19	20	21		Place du troisième	19	20	17	18	23	24	21	22
Place du quatrième	28	27	26	25	24	23	22		Place du quatrième	28	27	26	25	32	31	30	29

TENNIS DE TABLE – SAISON 2025/2026

LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA CFA

Le présent texte a été rédigé consécutivement à l'Assemblée nationale de l'Activité tennis de table FSGT de mai 2011 à Ivry et validé par la session de la CFA tenue le 4 juin 2011 à Pantin.

Dans l'optique de l'organisation de la prochaine ANA (espérée en 2026), il sera mis à jour.

PRINCIPES DE BASE

La CFA TT est le lieu institutionnel d'impulsion, de gestion, de décision et d'actualisation des pratiques et actions relevant du tennis de table à la FSGT. Sa composition, son fonctionnement et ses missions sont fixés par l'ANA qui doit être organisée autant que faire se peut tous les quatre ans.

Les fonctions de membre de la CFA sont bénévoles et sont assumées dans un esprit de coopération et de complémentarité entre des membres mettant leur engagement volontaire au service des pongistes FSGT et des clubs, commissions et/ou comités qui les rassemblent. Les membres de la CFA peuvent être indemnisés des frais occasionnés par leurs missions dans le strict respect des règles fédérales en vigueur.

ORGANISATION DE LA CFA

La CFA est composée de bénévoles ayant vocation à participer à toutes les sessions et qui se répartissent les travaux à assumer selon l'organigramme de base indiqué ci-après. Tous les membres ont toute compétence pour s'exprimer sur tous les sujets mais préparent et suivent plus particulièrement les tâches spécifiques relatives aux missions qui leur sont dévolues. Par ailleurs, tous les juges-arbitres ayant reçu une formation fédérale et en exercice (que ce soit sur le plan local ou fédéral) peuvent être associés aux travaux de la CFA chaque fois que de besoin.

Dans la présente brochure, l'organigramme complet de la CFA figure à la page 5 et la liste des juges-arbitres en activité à la page 6.

Cet organigramme peut évoluer au cours de la mandature (espace séparant deux ANA) sur décision de la CFA pour répondre aux besoins de l'activité. La CFA bénéficie des moyens humains du siège fédéral à travers le concours d'un permanent dont le profil de poste contient cet élément.

ROLE ET FONCTION DE LA CFA

La feuille de route déterminée lors de l'ANA d'avril 2016 figure à la page 7 de la présente brochure.

LES SESSIONS DE LA CFA

Jusqu'en mai 2011, le budget de la CFA a permis de réunir une douzaine de personnes pour un total de six journées de travail (CFA élargie comprise). Dans le même cadre budgétaire, compte tenu des principes fixés dans le présent texte et des échanges tenus durant l'ANA, chaque session de la CFA peut être :

Une session de la CFA à Pantin : gestion des affaires courantes et suivis divers.

Une session décentralisée en province : affaires courantes, rencontre avec les acteurs locaux du TT FSGT, développement, écoute du terrain et réponses adaptées.

Une session élargie en quelque lieu que ce soit : affaires courantes, thème particulier de travail en fonction des besoins et/ou des participants.

Une session plus spécifiquement dévolue à l'actualisation de la plaquette annuelle et à l'évolution des règlements des championnats de France FSGT : avec la présence renforcée des juges-arbitres ou de joueur-euses faisant remonter les

attentes de la base. Cette réunion est à programmer quand elle est absolument nécessaire entre les derniers championnats de France FSGT de la saison et le 15 août.

À tout moment, tout acteur du TT FSGT peut demander à : participer à une session pour y apporter ses compétences ou y porter ses questionnements, recevoir les membres de la CFA pour une session décentralisée et/ou élargie, rencontrer de manière informelle des membres de la CFA pour des échanges visant au développement de l'activité. À tout moment, la CFA peut inviter à ses sessions des acteurs du TT FSGT ou de la vie fédérale pour répondre à ses préoccupations.

La CFA détermine au fil de la mandature en fonction des besoins, des demandes, et sous réserve de faisabilité technique, logistique, humaine ou financière la date, le lieu, les horaires, l'ordre du jour et la liste des participants de chacune de ses sessions, elle s'efforce de répondre autant que faire se peut à toutes les sollicitations.

L'ordre du jour d'une session est composé de tout ou partie des points ci-après (liste non exhaustive pouvant être complétée par des éléments plus ponctuels ou nouveaux selon besoins émergents) : Suivi des licences, affaires courantes, courriers, etc.

- Calendrier des championnats de France FSGT - Implantation des championnats de France FSGT - Bilan des championnats de France FSGT - Stage jeunes en vue CSIT - Actions de développement - Délégation aux épreuves internationales dont celles de la CSIT, Jeux mondiaux, etc. - Suivi financier et gestion budgétaire - Résolution des litiges - Actions de formations diverses - Vie fédérale, liens avec les domaines, la DFC, suivi du devenir du Brevet fédéral - Bulletin fédéral et communication - Tarifs des engagements et abonnements - Classement des joueur-euses - Formule et règlement des championnats de France FSGT - etc.

COMMISSION DISCIPLINAIRE

Une commission disciplinaire est chargée d'instruire et de statuer sur les dossiers disciplinaires.

FONCTIONNEMENT

Il est souhaitable que le travail fait en session soit le fruit d'une réflexion préalable de chacun de ses membres. Ainsi, l'usage des techniques modernes d'information et de communication doit permettre la mise à disposition anticipée de tous les documents nécessaires et un premier déblayage des dossiers par chacun des destinataires. En session, un débat posé pourra avoir lieu et déboucher sur des décisions collectives pertinentes.

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE L'ACTIVITE

Les conditions et modalités de participation selon les règles établies à la date de mise à jour de ce document sont que la CFA tennis de table prend en charge les déplacements des personnes (transport, hébergement, repas) selon la répartition suivante :

- Les membres actifs et reconnus de la CFA tennis de table FSGT,
- Les juges-arbitres FSGT actifs et reconnus par la CFA tennis de table FSGT,
- Deux représentants (un de la Commission départementale et un d'un club) pour les comités structurés 13, 29, 30, 61, 67, 75, 78, 79 et 94,
- Un représentant (de la Commission départementale ou d'un club) pour les comités suivants : 22, 31, 33, 54, 59, 62, 65, 68, 69, 91, 92, 93 et 95,
- La CFA peut financer des participations supplémentaires sur son budget propre.

C'est le budget des enveloppes communes du PACS qui prend en charge les participants aux ANA des activités de la FSGT. La réservation des billets de train est désormais réalisée par les assistantes du PACS au travers du portail « entreprises » de la FSGT.

COMPOSITION DE LA CFA

La CFA se compose des membres volontaires validés par l'ANA. À tout moment au cours de la mandature, un membre volontaire dont les compétences peuvent être utiles aux travaux peut être coopté sous réserve des aspects budgétaires induits. À tout moment au cours de la mandature, un membre peut quitter la CFA sur sa demande ou sur décision de la CFA s'il ne réaffirme pas son désir d'en rester membre après avoir été contacté (deux relances maximum) à la suite d'un silence de plus de six mois. Selon le cas, il sera procédé ou pas à son remplacement par cooptation.

LA CHARTE FEDERALE POUR L'ORGANISATION DE TOUTES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES, ARTISTIQUES ET CULTURELLES

(14/05/2015)

INTRODUCTION

Cette charte récapitule les principes fondamentaux auxquels on doit se référer pour l'organisation de toutes les manifestations d'activités physiques, sportives, artistiques et culturelles au sein de la FSGT. Elle remplace la charte d'organisation des championnats de France FSGT de 1995.

Cette charte a statut de texte réglementaire inclus dans le Règlement intérieur de la fédération dont l'article 3 précise :

« Le fonctionnement général des différentes structures composant la FSGT (centre fédéral, comités régionaux, comités départementaux, commissions fédérales, régionales, départementales d'activités) et leurs interrelations sont régis par la Charte d'organisation des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT (ex-Charte d'organisation des championnats de France FSGT).

Elle définit les droits et obligations réciproques des intervenants, participants et organisateurs. »

Elle comprend deux parties :

1. Un cadre commun prenant en compte les valeurs communes et le caractère omnisports de la FSGT dans le but d'offrir un cadre de développement cohérent conforme aux orientations et projet fédéral de la FSGT
2. Une réglementation spécifique prenant en compte les diversités des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles organisées dans la FSGT.

Le PACS est le domaine fédéral en charge de la mise en œuvre de la politique de conception, du développement et de l'organisation des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT. A ce titre il se doit d'assumer l'application de cette charte.

PREAMBULE / FINALITÉS DE LA FSGT : article 1 des statuts

Il est fondé sous le titre Fédération Sportive et Gymnique du Travail, une association qui a pour but, en pratiquant et développant d'une façon rationnelle les exercices physiques et en utilisant judicieusement les loisirs, de préserver et améliorer la santé et les capacités physiques de ses adhérents, d'inculquer à ses adhérents des principes de camaraderie, de discipline et d'honneur, de les préparer à leur rôle de citoyens au service d'une République laïque et démocratique.

Cette formulation date de la création de la FSGT en 1934. Si certains termes peuvent paraître désuets, les finalités restent d'actualité.

Permettre à tous les citoyens de pratiquer les activités physiques et sportives de leur choix tout au long de leur vie, depuis l'initiation et l'éducation dès le plus jeune âge, jusqu'à la réalisation de ses meilleures performances au meilleur de sa forme, en continuant de manière plus mesurée jusqu'aux âges les plus avancés. Développer l'autonomie et la responsabilité des pratiquants

Permettre à chaque individu de s'émanciper, développer ses potentialités, entretenir son capital santé, grâce à l'échange, au partage et à la coopération avec les autres

Permettre à des personnes en situation de handicap de partager leur pratique avec des valides

Permettre une pratique accessible, qu'elle soit de loisirs, à caractère compétitif ou à des personnes issues de milieux défavorisés.

Développer des comportements d'entraide plutôt que de concurrence dans un cadre associatif à but non lucratif.

Les activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT n'ont pas pour seul but d'être un simple divertissement des participants et participantes, ni la seule recherche de performances et de résultats pour les meilleurs et les plus motivés.

Elles visent à accompagner le développement intégral des individus dans leur vie physique et sociale. Toute forme de discrimination à l'égard d'une personne est incompatible avec l'esprit FSGT.

La FSGT est également très concernée par les questions de gouvernance, de responsabilisation à tous les niveaux, des différentes structures de la fédération. Ainsi elle met en œuvre un grand nombre de conditions pour permettre à tous ses acteurs de participer au processus de décision, élément incontournable pour la mise en place d'une démocratie réellement participative.

LA FSGT, UNE CONCEPTION OMNISPORTS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES !

CADRE COMMUN - PRINCIPES GENERAUX

Principe lié au développement durable :

La FSGT inscrit ses actions dans une logique de développement durable.

Les actions de la FSGT, dans l'organisation de ses manifestations sportives, intègre totalement les questions inhérentes au développement durable.

Ainsi, la dimension environnementale est une composante essentielle du développement durable, qui ne se résume pas à cela. Le développement durable, en tant que processus de développement allie des exigences écologiques, économiques et sociales, qui soient :

Économiquement efficaces - Socialement équitables - Écologiquement soutenables.

Il s'agit d'un critère indispensable que devront prendre en compte les organisations de manifestations sportives de la FSGT, qu'elles soient compétitives ou de loisirs. L'intérêt est de faire de ces manifestations des actions responsables et de contribuer à la résolution de cette problématique environnementale.

Principe de participation et d'accès à la culture des APSAC :

La FSGT a pour mission et projet d'accueillir toutes les activités susceptibles de mettre en avant une fonction éducative et intégrative avec une volonté de développer une vie associative. Les activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT doivent être organisées de manière à permettre et favoriser la réussite et progression de chacun, quelles que soient ses habiletés et motivations. Elles doivent encourager une pratique continue toute la vie en prenant en compte l'évolution des besoins des individus.

En ce qui concerne la participation aux épreuves nationales de la FSGT, le pratiquant doit être muni d'une licence omnisport de la saison en cours dans les délais demandés en fonction des activités.

Il ne peut être admis de délivrer des cartes CIP (Cartes accueil et découvertes) ou des cartes de pratiques saisonnières (4 mois) qui ne sont pas des licences permettant la participation aux finales nationales.

Principe de solidarité, de convivialité et de lien social :

Les activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT doivent être organisées de manière à favoriser la coopération, l'échange d'expérience entre pratiquants, et développer la solidarité et l'ouverture à tous.

Elle exclut donc toutes pratiques violentes pouvant mettre en péril l'intégrité physique et morale des participants et participantes.

Principes d'économie et de mutualisation :

Les activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT doivent être organisées de manière à favoriser l'accessibilité pour tous à la pratique, en cherchant à mutualiser les moyens et à moindre coût. Pour cela, il est recherché, au travers des différentes structures impliquées, une concertation maximale.

Principe de vie démocratique et de concertation :

Les activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT doivent être organisées de manière à faciliter et encourager l'élaboration des modalités d'organisation et règlements par tous les acteurs (pratiquants, animateurs, juges, arbitres, dirigeants) à tous les niveaux et dans la transparence (des règles, des financements, des décisions).

En cas de divergences et conflits, les problèmes doivent se régler par la concertation et la médiation. Le PACS a un rôle primordial à jouer dans ce cas.

CONCEPTION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Toute manifestation sportive de la FSGT doit être conçue de manière à :

Donner à chaque participant (sportif, arbitre, entraîneur, animateur, formateur, juge, dirigeant) la possibilité de réaliser le meilleur de lui-même sans pénaliser les autres (conception des règlements). La pratique durant la manifestation doit être optimale pour chacun (ni trop intensive, ni trop faible). Il faut rechercher à éviter l'élimination directe. Cela doit être un objectif primordial.

Permettre aux épreuves, compétitions, rassemblements et à la pratique en général, de se dérouler dans un état d'esprit de fraternité, d'encouragement, d'écoute et d'équité. Les dirigeants, arbitres, juges, entraîneurs, animateurs se doivent d'expliquer et partager les décisions prises en toute concertation.

Permettre le respect des règlements, des adversaires (dans le sens de partenaires de jeu), des partenaires et des officiels. Cela doit être admis, intégré et pratiqué par tous les sportifs et adhérents de la FSGT.

Permettre aux participants de faire connaissance entre eux en marge des temps d'épreuve ou de compétition (lorsque c'est le cas) : conception de l'accueil, moment de pratique où les participants des clubs, régions sont rassemblés, moment convivial en fin de séjour, fin de partie, fin de compétition.

Associer à l'organisation de la manifestation les clubs et comités (départementaux et régionaux) engagés et développer le partage des responsabilités. Dégager, créer de l'engagement militant de la part des acteurs FSGT quel que soit leur statut. Développer des coopérations et partenariats (avec le mouvement sportif, l'éducation populaire, les aspects sociaux, les collectivités territoriales, l'État, des partenaires privés).

Rendre visible le projet et l'utilité sociale de la FSGT dans le contexte du moment : contribuer au rayonnement de la fédération et à la reconnaissance de son utilité publique.

Les manifestations sportives de la FSGT doivent être porteuses de développement, répondre aux besoins des adhérents et offrir des perspectives attractives pour de nouveaux adhérents,

Elles doivent combiner dans leur conception la prise en compte de besoins et intérêts des participants, des organisateurs et de la fédération,

Les manifestations sportives de la FSGT prennent en compte les possibilités qui sont offertes aux fédérations agréées d'adapter les règles sportives, d'innover dans l'organisation des pratiques

Leur conception et contenu doivent se démarquer de ce que proposent les fédérations délégataires et le système marchand.

A LA FSGT, « L'ADVERSAIRE EST L'AMI QUI ME FAIT PROGRESSER »

IMPLANTATION ET ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

L'implantation et l'organisation d'une manifestation sportive de la FSGT, départementale, régionale, nationale, ne peut être le fait d'une association uniquement.

Elle doit faire l'objet d'une coopération entre l'association et son comité départemental de rattachement au minimum.

L'implication de la commission départementale et/ou régionale lorsqu'elle existe est souhaitable.

Dans le cas d'une manifestation locale, les associations locales ne sont pas soumises à ce qui précède, toutefois et pour une visibilité et lisibilité plus grandes de nos pratiques FSGT, un maximum d'échanges, d'informations peut s'avérer utile au rayonnement et développement de la fédération.

Dans le cas des manifestations nationales, une coordination et l'accord d'implantation doivent être établis entre :

- L'association candidate à l'accueil de la manifestation
- Le comité départemental dont l'association dépend, la ligue régionale lorsqu'elle existe doit être associée
- La commission départementale et/ou régionale de l'activité concernée, si elles existent,
- La commission fédérale de l'activité concernée
- Le PACS.

Les fonctions principales à assumer par les structures représentatives de la FSGT sont ou peuvent être les suivantes :

Le comité départemental et/ou la ligue régionale sont les structures ressources pour les demandes de subventions auprès des institutions concernées.

Elles apportent :

L'aide nécessaire à l'association d'accueil pour toutes les démarches administratives éventuelles (déclaration d'utilisation de la voie publique, sollicitation des installations ...)

L'aide logistique à l'organisation de l'épreuve (notamment le matériel d'identification de la FSGT)

La Commission Fédérale d'Activité coordonne la validation de l'implantation de la manifestation et l'obtention de l'accord de toutes les parties

Elle peut contribuer à l'élaboration du budget prévisionnel et à sa validation

Elle s'assure que les règlements fédéraux sont appliqués et valide les officiels chargés d'organiser la manifestation.

Le PACS est chargé de s'assurer que la transparence et la coordination entre toutes les structures sont assurées. En cas de blocage entre les structures concernées dans la préparation ou la réalisation du bilan, il a pour mission d'intervenir pour animer la concertation et parvenir à un accord en référence à la présente charte.

Les rôles respectifs de chaque structure sont établis par les cahiers des charges et le règlement spécifique de la Commission Fédérale d'Activité concernée. Celle-ci se doit de respecter les termes de la charte et de mettre en conformité avec la charte ses propres règles.

Le règlement spécifique et le cahier des charges de la CFA ne peuvent se substituer à la charte.

Un bilan financier consolidé de chaque manifestation nationale doit être établi par les différentes structures concernées et communiqué aux instances fédérales qui gèrent le budget national de la fédération. C'est un aspect incontournable.

La réglementation spécifique et le cahier des charges doivent impérativement établir et expliciter les droits et devoirs de chacun en matière financière, dans le respect du cadre commun.

CONDITIONS D'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Les organisateurs de manifestations FSGT doivent rechercher la meilleure cohérence possible, si nécessaire, entre :

- Un hébergement confortable en lits individuels autant que possible en chambre double
- Des repas de qualité adaptée pour des sportifs, tenant compte des diverses cultures des participants
- Une installation sportive, un lieu, correspondant aux cahiers des charges de la CFA pour la manifestation
- Des horaires adaptés aux contraintes des transports éventuels et de la durée probable des activités, épreuves, compétitions
- Des temps libres complémentaires à la compétition favorisant les relations entre les participants.

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

CAS OÙ UNE COMMISSION FÉDÉRALE D'ACTIVITÉ EST MISE EN PLACE

Les Commissions Fédérales d'Activité ont pour fonctions principales :

- De soutenir et d'accompagner le développement de l'activité dans les départements et régions en coordination avec les commissions départementales, de régions ou de zones lorsque cela existe
- De réfléchir aux actions éventuelles à mettre en place pour développer l'activité dans les territoires FSGT où elle n'est pas présente
- D'assurer la maîtrise des manifestations nationales (épreuves, formations) et internationales le cas échéant et faire progresser leur organisation (réalisation de bilans et enseignements)
- De prendre en compte les innovations, adaptations des règles, pratiques nouvelles pouvant avoir cours dans les départements et régions,
- De maîtriser la politique financière de la commission en relation avec le PACS, réalisation du budget prévisionnel et du bilan financier. Le budget de la CFA prend en compte l'enveloppe budgétaire octroyée par le budget national et les ressources propres dégagées par chaque CFA.

Toutes ces missions doivent être réalisées en concordance avec le projet politique et la feuille de route de la FSGT élaborée en assemblée générale.

Chaque Commission Fédérale d'Activité doit établir sa réglementation spécifique qui comprend :

Un cadre général incluant :

- La référence au cadre commun de la Charte
- Son organigramme de fonctionnement
- Le descriptif des pratiques proposées par la CFA
- Le public pris en compte (âge, genre, catégorie)
- L'implantation géographique des clubs affiliés
- Les objectifs de développement en regard du contexte général et des orientations définies en Assemblée Nationale de l'Activité, assemblée qui doit se tenir impérativement selon un cycle de quatre ans minima
- Les règlements spécifiques des différentes pratiques proposées (s'ils existent)
- Les cahiers des charges pour l'organisation des manifestations nationales. Il est préférable que ces deux documents n'en fassent qu'un pour une meilleure compréhension et une lecture plus aisée. Ces réglementations spécifiques par CFA sont jointes en annexe à la présente charte fédérale.

Les commissions régionales et départementales de l'activité correspondante se réfèrent au cadre commun de la charte et à la réglementation spécifique de l'activité pour établir les modalités d'organisation des pratiques dans la région ou le département. Elles ne sont pas contraintes d'appliquer systématiquement, sauf en ce qui concerne les épreuves sélectives aux championnats nationaux de la fédération, les règlements spécifiques de la Commission fédérale d'activité, mais doivent se référer aux finalités et **PRINCIPES** de la fédération. Les formes d'organisation et règlements mis en place au niveau local, départemental, régional peuvent à l'inverse servir d'appui pour faire évoluer la réglementation nationale.

CAS OÙ LA COMMISSION FÉDÉRALE D'ACTIVITÉ N'EXISTE PAS

Les commissions régionales et départementales d'Activité sont chargées de mettre en place les modalités et réglementation des activités concernées. Elles doivent néanmoins le faire obligatoirement en référence au cadre commun de la présente charte.

A LA FSGT, « LA REUSSITE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES EST L'AFFAIRE DE TOUS »

TENNIS DE TABLE – SAISON 2025/2026

ANNEXE 1 :

MODELES ET RECOMMANDATIONS POUR REMPLIR LA FEUILLE DE MATCH PAR EQUIPE.

Exemple de feuille de match – par équipe

4S			
Numéro et Nom EQUIPE A		Numéro et Nom EQUIPE X	
20	Equipe de PARIS	08	Equipe de BREST
		1	

Composition des équipes

Dossard		Nom Prénom	Cl	Club
64	A	Joueur A PARIS		
62	B			
63	C			
Double	A/C			
Dossard				
12	X	Joueur X BREST		
14	Y			
15	Z			
Double	X/Z			

RENCONTRE

		Manches						Parties	
		1		2		3		abc	xyz
A	X	11	5	12	10	11	6	0	1
B	Y							0	1
DO A/C	DO X/Z							1	0
C	Y							0	1
B	Z							1	0
Totaux								2	3

Résultats

PARIS	2
BREST	3

Signature

Capitaine	A	
	X	

Les joueurs doivent remplir les zones en jaune et obligatoirement le numéro de dossard, qui est le principal repère du JA pour la saisie. En effet, au moment de la saisie des résultats, le juge arbitre saisit le numéro de dossard et obtient ainsi automatiquement les renseignements sur le joueur.

Important : Respecter l'ordre des équipes en A et X tel que prédéfini par le JA.

Noter les scores de chaque manche et le résultat de la partie 0 perdant 1 gagnant

Si une manche est interrompue par le temps, noter le score au moment de l'arrêt.

Remplir la zone résultat.

Sur la feuille de suivi, noter le numéro de l'équipe adverse et le score de la rencontre.

Exemple de feuille de suivi– par équipe

NOM EQUIPE	Equipe de PARIS			CLUB	PARIS X		
Numero EQUIPE	20	4S		Comité	75		
Tour	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Numéro adversaire	8	12	13				
Parties Gagnées	2	4	5				
Parties Perdues	3	1	0				
Point VICTOIRE = 1 (Exempt = 0,5)	0	1	1				
Cumul	0	1	2				